

Laurent Saint-Martin : « Le plan de relance doit être plus offensif pour les TPE »

Le budget 2021 commence cette semaine son examen parlementaire à la Commission des finances de l'Assemblée. Laurent Saint-Martin (LREM), rapporteur général du Budget, propose un coup de pouce fiscal pour les TPE, et réfléchit à une « prime de Noël » pour les étudiants et les ménages précaires.



Le Haut Conseil juge la prévision de croissance de 2021 « volontariste » et le climat sanitaire s'alourdit. Est-ce que cela ne fait déjà pas perdre une partie de sa crédibilité au PLF ?

Il faut avoir l'humilité de dire que toutes les prévisions économiques sont susceptibles de bouger à partir du moment où nous ne sommes pas sortis de la crise sanitaire. Je l'assume totalement. Nous sommes obligés de prévoir la direction de l'économie, mais ces prévisions sont beaucoup plus fragiles que d'habitude. Peut-on assurer que la récession ne sera que de 10 % cette année ? C'est impossible en réalité. Notre devoir, c'est de faire un scénario le plus crédible possible, et pas le plus optimiste. Or justement, cela fait trois ans qu'on reconnaît à ce gouvernement d'être plutôt sincère et prudent dans ses prévisions. On peut donc faire confiance au ministère de l'Economie et des Finances pour ne pas verser dans l'excès d'optimisme.

Compte tenu de ces incertitudes grandissantes, ne faut-il pas déjà des mesures supplémentaires pour soutenir la demande ?

Il ne faut pas opposer offre et demande, mais réfléchir à la fameuse « courbe en K ». Nous ne sommes pas dans une crise économique classique comme en 2008. Avec la crise sanitaire, nous allons en réalité devoir être vigilants sur deux phénomènes déjà présents : des secteurs économiques qui redémarrent bien et des pans d'activité qui, non seulement ne redémarrent pas, mais continuent de s'effondrer. Cela justifie qu'on réfléchisse avec en tête cette « courbe en K » : la branche qui part vers le haut du K - les secteurs qui redémarrent - doit être accompagnée par des investissements pour que cette courbe monte plus vite encore ; et celle qui descend - hôtellerie et restauration notamment - doit continuer d'être soutenue avec des outils qui ont fait leurs preuves, comme le fonds de solidarité. Cela tombe bien, nous avons

deux textes pour cela cet automne : le PLF pour 2021 pour l'avenir, et un quatrième PLFR pour 2020 en novembre pour la correction des inégalités, économiques ou sociales.

Quels amendements allez-vous porter dans ce contexte ?

Je vais essayer d'être cohérent avec le constat que je viens de poser. En clair, je veux accélérer la politique pro-compétitivité que la majorité mène pour la partie relance, mais aussi renforcer les mesures de soutien quand c'est nécessaire. Concernant la relance, il nous faut être plus offensifs pour les TPE. Les impôts de production ciblent très bien le secteur industriel. Mais attention à ne pas isoler les TPE - pas forcément toutes concernées par certains impôts de production comme la CVAE - dans le plan de relance. Je vais porter une mesure, à savoir relever le plafond du taux réduit pour les PME de l'impôt sur les sociétés. Aujourd'hui, le plafond pour bénéficier de ce taux réduit est à 7,6 millions de chiffre d'affaires et je voudrais le porter à 10 millions. ça permettrait d'élargir l'assiette des PME concernées par ce taux réduit. Cela devrait coûter plusieurs dizaines de millions d'euros par an.

Qu'allez-vous proposer en matière de mesures d'aides et de soutien ?

Pour l'instant, j'estime que les aides apportées aux secteurs directement touchés par le durcissement des mesures sanitaires (restaurants, événementiel, etc.) sont bien calibrées. En revanche, pour les ménages les plus fragiles, je pense qu'il manque sans doute une mesure. J'ai lancé un travail avec l'Insee et le Conseil d'analyse économique (CAE) pour identifier ceux qui souffrent le plus de la crise. Deux catégories émergent, les étudiants et les jeunes précaires d'une part, et les familles nombreuses les plus fragiles. Une première aide a été apportée au printemps, d'environ 880 millions. Il faut prévoir pour la fin de l'année un dispositif similaire pour ces deux catégories, et qu'il soit si possible fléché vers du commerce de proximité. Est-ce qu'il faut parler de chèque déconfinement, ou de prime de Noël ? Je ne sais pas, mais il faut continuer à accompagner ces publics fragiles, et ça peut être fait dans le cadre du quatrième PLFR.

L'exécutif promet un « acte 2 » du plan pauvreté d'ici à 15 jours

Bruno Le Maire avait renvoyé le débat sur les conditionnalités du plan de relance à l'examen parlementaire du PLF. Comment vous positionnez-vous dans ce débat ?

Le groupe LREM travaille sur le sujet. Il y a déjà deux choses que l'on sait. D'abord, on ne conditionnera pas le plan de relance. Mais on demandera, y compris par voie d'amendements, aux entreprises de produire un certain nombre d'avancées - aller plus loin dans le partage de la valeur, aller plus loin pour des progrès sociétaux comme l'égalité femme-homme ou le congé paternité, etc. Il faut profiter de cette sortie de crise pour accélérer la mutation des entreprises.

Cela signifie que les entreprises aidées auront une obligation de résultat sur ces sujets ?

Non. En bon social-démocrate, j'attends que les partenaires sociaux présentent ensemble une trajectoire pour faire avancer de façon plus rapide ces sujets. Après, il

Il y a des choses qu'on peut imposer plus rapidement par la voie législative. Par exemple, il est possible de donner plus de place aux avis du CSE, sans forcément aller jusqu'à l'avis conforme. Et puis, l'Etat pourrait donner l'exemple dans les entreprises où il est au conseil d'administration. Dans celles-ci, pourquoi ne pas imaginer que la distribution de dividendes ne soit possible que quand un accord d'intéressement est en place ? Si on peut sortir de cette crise non pas avec des conditionnalités - un débat franco-français qui ne marche pas -, mais avec un engagement mutuel du patronat et des syndicats d'aller dans la même direction, avec un calendrier de progrès dans l'entreprise, alors ce serait la meilleure des contreparties.

Faut-il muscler la fiscalité écologique, à la manière de ce que demande la Convention climat ?

Ma boussole principale, c'est l'emploi. Donc c'est à travers ce tamis que j'analyse les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, avant de lancer une alerte au besoin. Une proposition juste et pertinente peut, en temps de crise, créer des externalités négatives. Je pense par exemple qu'il faut faire attention à ne pas pénaliser la filière automobile. On fait déjà tout pour qu'elle devienne plus propre : je rappelle que le système du bonus malus va plus loin que ce qui était prévu initialement, et la trajectoire suivie est bien de taxer fortement les plus gros pollueurs.

Vous n'êtes donc pas favorable à une taxe liée au poids des véhicules ?

Je pense qu'il faut faire attention. Pour un même modèle, la version hybride peut être plus lourde que son équivalent essence. Donc le bon indicateur me semble être celui des émissions de CO2.

Dans le PLF, d'autres mesures « vertes » pourraient être ajoutées ?

Rappelons que 30 % du plan de relance est vert. C'est inédit ! Ce budget permet néanmoins de bien faire ressortir les niches fiscales « brunes ». C'est le cas par exemple de l'avantage offert sur le GNR (gazole non routier), qui a fait l'objet de tant de débats. Finalement, il sera bien supprimé l'an prochain.

Est-ce que vous comptez proposer de supprimer certaines petites taxes en plus de celles déjà mentionnées dans le budget ?

Oui. Notamment la taxe sur les services funéraires, qui me semble injuste socialement puisqu'elle dépend de la commune où l'on habite. Elle rapporte 6 millions d'euros par an. Je voudrais aussi supprimer la contribution sur la vente des produits alimentaires qui touche la restauration et l'hôtellerie. Dans un même souci de cohérence avec le plan de relance, je pense que la taxe sur la transformation d'un contrat d'assurance-vie en contrat euro-croissance doit disparaître. Elle constitue un frein au transfert de l'épargne des Français vers des investissements productifs. D'autres taxes à faible rendement peuvent être supprimées. A la fin du quinquennat, 60 prélèvements de ce type auront disparu pour un montant total de 750 millions d'euros. Il faut avoir en tête que jusqu'ici, chaque projet de loi de finances supposait de changer de 20 % à 30 % du Code des impôts chaque année ! Le nettoyer me

paraît une mesure de salubrité fiscale et la condition d'une meilleure compréhension des impôts.

Avez-vous en tête certaines niches fiscales qui mériteraient d'être supprimées ?

La période de crise n'est pas propice à ce type de mesures. Donc j'accepte qu'il y ait une sorte de moratoire sur la chasse aux niches fiscales.

Côté dépenses, le budget accumule un certain nombre de mesures pérennes. Est-ce que cela vous inquiète ?

C'est vrai qu'une partie du plan de relance deviendra sans doute structurelle un jour. Mais cela ne signifie pas qu'on manque de sérieux et qu'on laisse filer la dépense et le déficit aveuglément. Notre plan consiste pour une part à transformer la société pour améliorer la situation. Il se conçoit donc comme de l'investissement. Les dépenses de justice, le fait de mieux payer les professeurs et les soignants, tout ceci est utile au pays. J'assume ces dépenses de relance. Surtout quand par ailleurs, des efforts sont faits, avec par exemple la stabilisation du nombre de fonctionnaires.

Mais on ne parle plus de la dette et du déficit, cela n'a plus de sens ?

Si bien sûr. Ces sujets inquiètent les Français. A un moment, il faudra être sûr de trouver des investisseurs pour nous financer, alors que pour l'instant, c'est la Banque centrale européenne qui le fait. On doit dire qu'on reviendra sous les 3 % de déficit par rapport au PIB à partir de 2025. Et pour envoyer un signal, il serait bien de se donner pour objectif d'être autour de 5 % en 2022. Il faudra une loi de programmation de finances publiques en 2021 pour cadrer le projet de loi de finances pour 2022.